

COMMUNE DE MEILHAN
BUDGET PRIMITIF 2025 C.C.A.S
NOTE DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 040-214001802-20250409-20250409DEL3CCA-BF



1. Le cadre général du Compte Administratif

Les articles L 2313-1, L 3312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles du budget primitif.

La présente note est disponible sur le site de la Commune www.meilhan40.fr

La maquette du budget est en ligne sur le site de la Commune.

Le vote du Budget CCAS répond à quelques principes :

- 1- Le budget du CCAS est voté pour l'année civile.
- 2- Le budget doit obligatoirement être équilibré dans les deux sections, fonctionnement et investissement.

Les projets du CCAS pour l'année 2025

Le CCAS, prévoit, pour l'année 2025 les actions suivantes : le repas du CCAS de décembre avec une animation musicale, la distribution des colis.

Le CCAS prévoit de verser une subvention pour 2025 aux associations énoncées ci-dessous :

- Les Resto du Cœur pour un montant de 150,00 €
- l'ADMR de Tartas pour un montant de 150,00 €
- le Secours Catholique pour un montant de 150,00 €

La section de fonctionnement sera alimentée par la subvention de la commune pour un montant de 5 500€.

Le Conseil d'Administration a voté le 09 avril 2025 le budget primitif 2025 du CCAS.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 7 534,73 €.

Le CCAS ne prévoit pas de section d'investissement.

Meilhan le 14/04/2025
La présidente
Mme LOUBERE Patricia

